

COMMUNIQUÉ

Grippe A (H1N1)

Information destinée au personnel
23 novembre 2009

À lire dans ce communiqué :

- Déclaration d'absence obligatoire pour tous les membres du personnel et les étudiants
- *Directives à suivre si vous avez des symptômes d'allure grippale*
- *Directives si vos étudiants présentent des symptômes*
- *Modalités de reprise des cours*
- *Modalités de reprise des évaluations*
- Directive ministérielle en cas de fermeture du Collège
- Pour nous contacter
- Reconnaître les symptômes d'allure grippale

Défi à relever en cas de recrudescence de la grippe A(H1N1) :

« Maintenir des services éducatifs de qualité et des services administratifs qui assurent le bon fonctionnement de l'établissement scolaire ».

Déclaration d'absence obligatoire pour tous les membres du personnel et les étudiants via Omnivox

Tout le personnel doit effectuer une déclaration d'absence ET signaler son retour au travail via un module Omnivox maintenant disponible sur le Portail. ([Voir le guide de déclaration](#))

Le Ministère exige que chaque établissement d'enseignement soit en mesure de quantifier et qualifier l'absentéisme chez les étudiants, le personnel enseignant et le personnel non enseignant. On a l'obligation de signaler au MELS tout taux d'absentéisme supérieur à 10% en lien avec la présence de symptômes grippaux.

■ Pour les étudiants

Un nouveau module sur Omnivox permet l'auto-déclaration de l'état grippal par les étudiants. L'enseignant peut également répertorier les absences dans ses cours pour intercepter l'étudiant dès sa prochaine visite sur le site afin de savoir si son absence est due à la grippe. ([Voir le guide de déclaration d'absence de vos étudiants](#))

Une fois la période d'isolement terminée, l'étudiant devra déclarer son retour au collège à l'aide de ce module. Cette directive sera transmise aux étudiants par MIO. Nous invitons les enseignants à en faire mention en classe.

■ Pour les professeurs

Les professeurs doivent utiliser le module existant « d'Absence des enseignants » pour déclarer leur absence et confirmer, s'il y a lieu, leur état grippal. Ceci nous permettra de distinguer les absences usuelles des absences dues à la grippe. Ce module amélioré permet également de suivre l'état grippal et de signaler le retour au travail.

Attention : les étudiants reçoivent habituellement un message les informant de votre absence; cet envoi automatique a été désactivé, ceci afin de permettre à un remplaçant de dispenser le cours sans que les étudiants ne croient à l'annulation de celui-ci.

■ Pour les autres membres du personnel

Les modalités prévues pour les professeurs s'appliquent également pour les autres membres du personnel.

Directives à suivre si vous avez des symptômes d'allure grippale

NE VOUS PRÉSENTEZ PAS AU COLLÈGE

Si vous avez des symptômes d'allure grippale (voir en annexe), il est essentiel de ne pas se présenter pour prévenir la propagation de la grippe. Vous êtes contagieux un jour avant le début des symptômes et 7 jours après. Vous ne devez pas vous présenter durant cette période.

3

Directives à suivre si vos étudiants ont des symptômes d'allure grippale

Même si des directives très claires sont transmises aux étudiants à l'effet de ne pas se présenter au Collège s'ils ont des signes grippaux, certains se présenteront sûrement. À l'aide de l'outil d'évaluation des symptômes d'allure grippale, fourni en annexe, on invite chaque professeur à être vigilant et à ne pas hésiter à retourner un étudiant présentant des signes évidents de grippe ou à l'inviter à se présenter à la Clinique de soins infirmiers pour confirmer ou non la présence de symptômes.

L'infirmière de la Clinique de soins infirmiers confirmera ou non la présence de symptômes. Si elle confirme, l'étudiant devra porter un masque pour quitter le Collège et retourner chez lui. Si les symptômes ne sont pas ceux de la grippe A (H1N1), elle remettra un billet à l'étudiant qui sera en mesure de le présenter à ses professeurs

Si l'étudiant revient en classe et qu'il n'a pas ce billet, il devra quitter. Faites appel à un agent de sécurité, si nécessaire.

Modalités de reprise des cours

On vous rappelle le mandat qui nous est confié ; maintenir les services. Donc, le MELS nous incite fortement à dispenser les cours. Le Ministère n'a d'ailleurs pas fixé de seuil qui nous permette d'annuler ou de suspendre les cours. Au contraire, il nous invite à

ne prendre aucune décision qui pourrait aller à l'encontre des positions du MELS à l'effet de maintenir l'enseignement.

- Advenant le cas où plusieurs périodes de cours doivent être annulées parce que le professeur est malade et que l'on n'a pas pu trouver de remplaçant, le département devra convenir de modalités de reprises pour ces cours.
- Advenant le cas où des étudiants sont absents, on vous encourage à utiliser tous les moyens possibles pour transmettre de l'information sur le contenu de vos cours aux étudiants absents. Ainsi, faites appel à l'outil Léa pour rendre disponible des notes de cours, des exercices et des solutionnaires. N'hésitez pas à communiquer des directives et à fournir du soutien aux étudiants avec l'outil Omnivox.

Modalités de récupération des évaluations

Le Collège va informer les étudiants absents qu'il est obligatoire de déclarer leur absence pour avoir accès aux modalités de récupération des évaluations mises en place par les départements.

Les départements sont donc invités à identifier leurs modalités de récupération.

Advenant le cas, que des professeurs ne soient pas en mesure de transmettre l'ensemble de leurs notes à la fin de la présente session parce que certains des étudiants ciblés n'ont pas complété leur dernier examen ou remis leur travail de session, on leur demande de respecter quand même la date de remise des notes. Pour les étudiants ayant obtenu plus de 60% malgré les absences, on les invite à donner la note obtenue à date. Cette note sera corrigée par la suite. En agissant ainsi on ne retarde pas la confection de l'horaire de cet étudiant. Pour les étudiants ayant moins de 60% et que la dernière évaluation peut faire la différence entre la réussite du cours ou son échec, on invite le professeur à inscrire la note « it » en majuscule. Cet étudiant fera alors l'objet d'un suivi particulier. Le professeur devra transmettre la note finale de cet étudiant dans les meilleurs délais à Catherine Falardeau à sre@cegep-fxg.qc.ca.

Autres modalités

- PIEA : on vous invite à appliquer la règle « Présence aux cours », prévue à la PIEA et dans les règles départementales, avec discernement et souplesse.

Directives ministérielles en cas de fermeture du Collège

- Si le Ministère nous donnait la directive de fermer le Collège, car lui seul peut autoriser sa fermeture, nous aurions, dans le cadre légal actuel, l'obligation de reprendre les jours de cours annulés. Le calendrier scolaire sera alors modifié selon nos modalités habituelles.

Pour nous contacter

Si d'autres préoccupations ou questionnements sont formulés par les membres de vos équipes départementales, on vous invite à nous les transmettre à l'adresse de courriel suivante : pandemie@cegep-fxg.qc.ca.

Les coordonnatrices et coordonnateurs de département qui ont des questionnements ou des préoccupations particulières liés à leurs fonctions sont invités à contacter Harold Germain au poste 2537 (hgermain@cegep-fxg.qc.ca) ou Jaque Couture au poste 2282 (jcouture@cegep-fxg.qc.ca).

Merci de votre collaboration

Sylvie Fortin
Directrice des communications
et des affaires corporatives



Pour en savoir plus sur l'INFLUENZA A(H1N1) consulter le site officiel du gouvernement du Québec

ANNEXE

Reconnaître les symptômes d'allure grippale

Outil d'évaluation des symptômes d'allure grippale (SAG)

Veillez vérifier les éléments suivants :

___ 1. Apparition soudaine de fièvre accompagnée de toux.



___ 2. Un ou plusieurs des symptômes suivants :

___ mal de gorge;

___ douleurs dans tout le corps (« mal partout »);

___ courbatures;

___ fatigue extrême;

___ autre symptôme associé à la souche pandémique (exemple : diarrhée).

Une personne qui présente deux symptômes de cette liste devrait immédiatement être invitée à retourner chez elle pour éviter de contaminer ses collègues.

Pour plus de renseignements concernant les symptômes d'allure grippale, la santé physique des personnes ou les mesures à prendre dans ce cas, contacter Info-Santé en composant le 8-1-1.

Source : *Guide de planification des services essentiels dans les établissements d'enseignement et les organismes scolaires en cas de pandémie de grippe.*